

Engagement et politique de la direction

La direction de Saint Honoré Audit, s'engage :

- à établir, documenter, mettre en œuvre et faire évoluer en continue notre système de management de la qualité, des processus de certification, de l'élaboration et du maintien d'un dispositif particulier de certification de personnes, conformes à la ISO/CEI 17024 v.2012 et à la réglementation applicables.
- à mettre en œuvre notre politique qualité visant à l'amélioration de nos prestations et la satisfaction de nos clients ;
- à mettre en œuvre des procédures de fonctionnement non discriminatoires et équitable permettant l'accès aux prestations de certification de personne à tout client qui en fait la demande ;
- à garantir la confidentialité de toute information obtenue dans le cadre de l'activité, à tous les niveaux de l'organisation ;
- à adopter des procédures garantissant la qualification du personnel et l'amélioration des compétences et veiller à leur application ;
- à garantir l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité du fonctionnement de notre organisme ;
- à ne pas certifier une personne qu'elle emploie ou emploiera dans le futur ;
- à assurer la gestion des conflits d'intérêts et garantir l'objectivité de nos activités de certification.
- s'interdire toute délégation en matière de certification, notamment en ce qui concerne la délivrance, le maintien, le renouvellement, l'extension et la réduction du périmètre, la suspension ou le retrait de la certification

De plus, conformément à la norme d'accréditation ISO/CEI 17024, Saint Honoré Audit a mis en place un Comité de Dispositif Particulier qui se réunit au moins une fois par an, pour conserver son pouvoir décisionnel et préserver l'impartialité.

Saint Honoré Audit accorde en effet une importance particulière à garantir l'impartialité.

Notre démarche de certification est fondée sur le principe que toutes les parties concernées doivent être représentées de façon équilibrée au sein de nos instances.

Tout le personnel de Saint Honoré Audit contribue activement au fonctionnement du système de management. C'est ainsi que cette organisation apporte l'assurance qu'aucun intérêt ne prédomine et que chaque décision de certification est prise de façon impartiale.

Fait à : **Paris**

Le : **28/11/2014**

M.LAROUZ Soufian